

PAPRI Pact

2025

Direction des territoires
Pôle Fismes Ardre et Vesle



Service prévention santé et sécurité
Communauté Urbaine du Grand Reims
2025

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Contexte :

Document obligatoire issu de l'obligation de prévention des risques professionnels, le PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques et d'Amélioration des Conditions de Travail) est réalisé dans la collectivité sur la base du document unique.

Ce programme fixe la liste détaillée des mesures de prévention devant être prises au cours de l'année à venir, ainsi que, pour chaque mesure, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût."

Pour faciliter l'animation de la démarche, un PAPRI Pact sera établi par unité organisationnelle (UO).

PARTIE I – BILAN 2023

- a) Un état des lieux des accidents de travail sur l'année 2023
 - ⇒ Indicateur n°1 – Accidents / répartition par familles
 - ⇒ Indicateur n°2 – Accidents / répartition dans le temps
- b) Un état des lieux des formations/autorisations réalisées sur l'année 2023
 - ⇒ Indicateurs n°3 et 4 – Formations / répartition par familles
 - ⇒ Indicateur n°5 – Autorisations et habilitations / répartition par familles et services
- c) Bilan sur les vérifications périodiques réalisées sur l'année 2023
- d) Suivi des équipements de protection individuelle
- e) Etat des lieux sur les situations à risque dont la cible est considérée comme isolée
- f) Autres (droit de retrait, registre d'observation hygiène sécurité, financement ACT...)

PARTIE II – PLAN D'ACTION

- g) Les unités de travail dans l'unité organisationnelle
- h) La synthèse sur l'évaluation des risques de cette UO – février 2024
 - ⇒ Indicateur n°6 – EvRP / répartition par scores
- i) Un plan d'action pour l'année 2025.

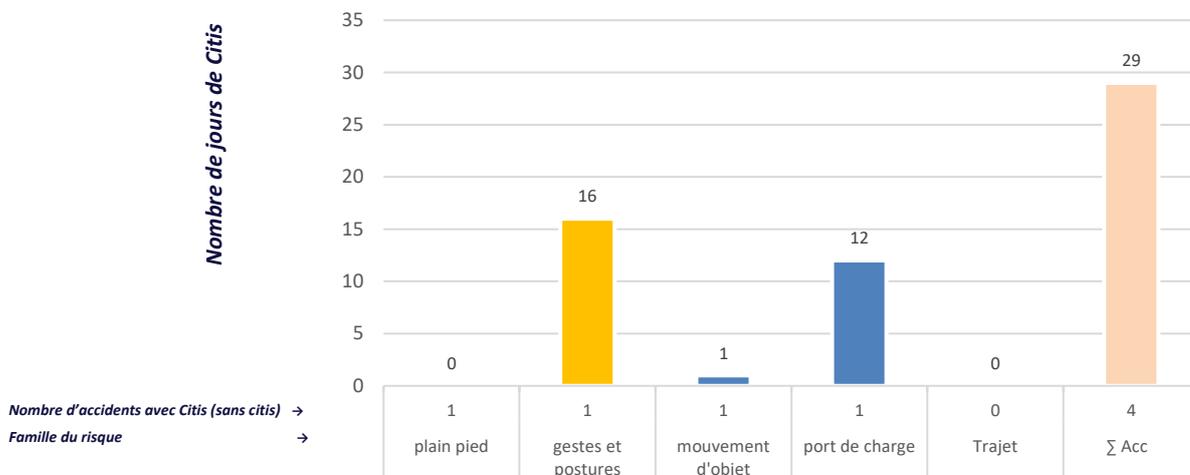
Ce document a été établi en amont avec les différents acteurs de la prévention de cette unité organisationnelle.

Une présentation du PAPRI Pact à la Formation Spécialisée Santé Sécurité Condition de Travail est programmée le 17 décembre 2024.

PARTIE I – BILAN 2023

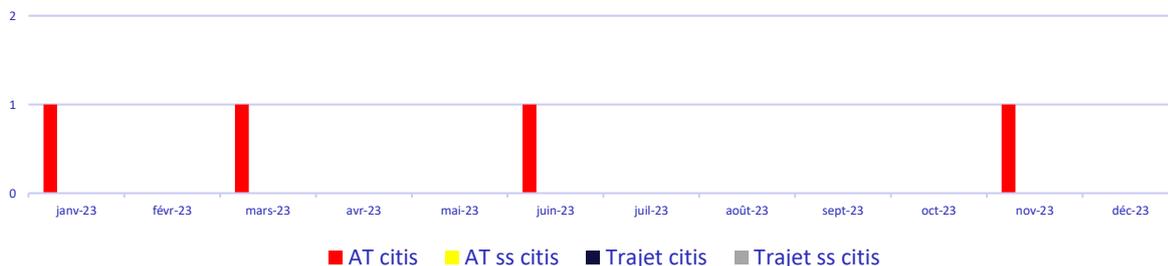
a) Un état des lieux des accidents de travail sur l'année 2023

Indicateur n°1 – Accidents / répartition par familles.



Citis : Congé pour invalidité temporaire imputable au service

Indicateur n°2 – Accidents / répartition dans le temps



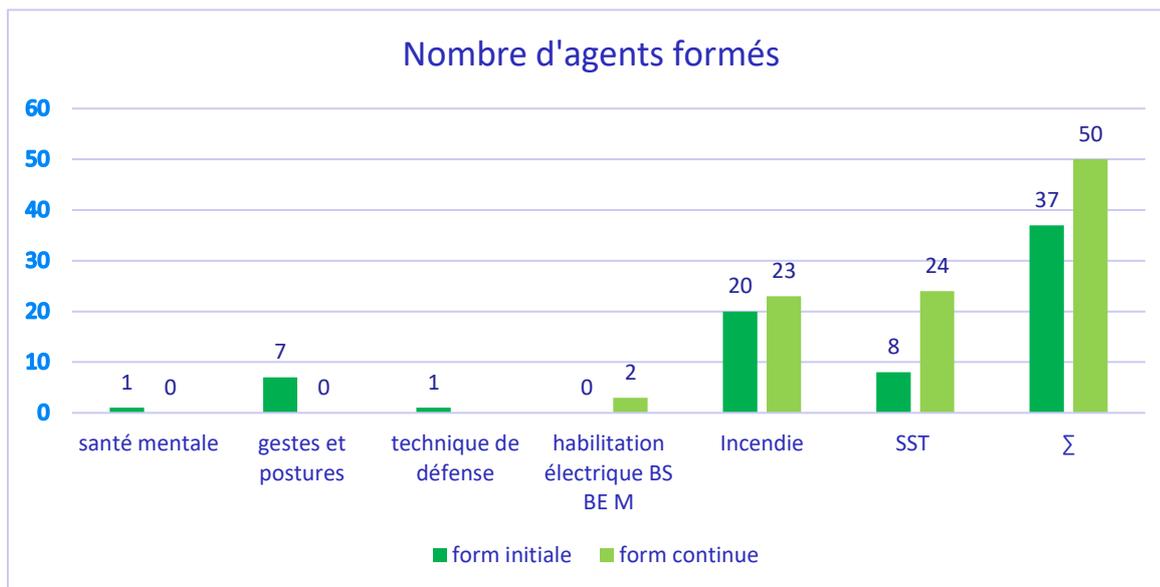
Eléments complémentaires

- L'accident le plus dommageable résulte d'une mauvaise posture de travail. Il a engendré en 2023, **16** jours d'arrêt.
 - ⇒ Pour l'accident, la victime s'est penchée pour calmer un enfant en crise (n° accident : 638101).

Au 1^{er} septembre 2024, un seul accident de travail a été déclaré comptabilisant 9 jours d'arrêt.

b) Un état des lieux des formations/autorisations réalisées sur l'année 2023

Indicateurs n°3 et 4 – Formations / répartition par familles



Indicateurs n°5 – Autorisations et habilitations / répartition par familles

Formation pour la direction	Habilitation électrique BS BE M
Initiale	0
Recyclage	2

c) Bilan sur les vérifications périodiques réalisées sur l'année 2023.

Les vérifications périodiques réalisés sont les extincteurs, l'électricité, la centrale incendie et les défibrillateurs.

d) Suivi des équipements de protection individuelle

Bilan financier de 2023 :

- EPI : 1 173 €TTC
- Vêtements de travail : 592 €TTC

PARTIE II – PLAN D’ACTION

g) Les unités de travail dans l’unité organisationnelle

- ❖ École de Courlandon
- ❖ Ecole de Crugny
- ❖ École élémentaire Fismes Centre
- ❖ Ecole Fismes Deschamps
- ❖ École de Vandeuil
- ❖ École élémentaire Jonchery sur Vesle
- ❖ Service administratif
- ❖ École maternelle Fismes centre

La direction s’appuie sur l’expertise d’un réseau de 1 assistant de prévention :

- Mme .

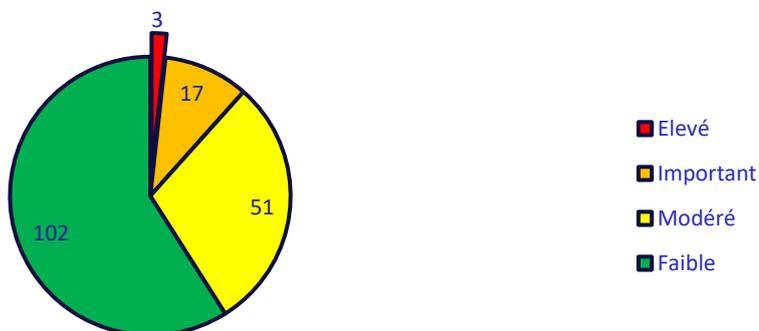
Ce réseau est animé depuis février 2024 par
prévention, santé et sécurité.

conseillère de prévention du service

h) Une synthèse sur l’évaluation des risques de cette UO – février 2024

Indicateur n°6– EvRP / répartition par scores

UO : pôles fismes ardre et vesle



Pour rappel, les critères d’évaluation sont :

- La gravité notée de 1 (blessure légère) à 4 (blessure mortelle)
- La fréquence notée de 1 (exposition quotidienne) à 4 (exposition annuelle)
- La maîtrise du risque notée de 1 (aucune mesure de prévention) à 4 (les mesures permettent de maîtriser au mieux la situation dangereuse)

Ainsi la plus haute note est 64 (4 * 4 * 4) et la plus faible 1. Si, au cours d'une évaluation, une nouvelle situation est notée entre 3 et 4 pour le critère gravité et 1 ou 2 pour le critère maîtrise, une alerte et des propositions de mesures correctrices sont adressées dans les plus brefs délais au directeur et aux managers de l'unité concernée.

i) Un plan d'action pour l'année 2025

- Risque chimique : écart constaté dans la gestion des produits d'entretien

UT concernées : l'ensemble des écoles

Mesure n°1 :

⇒ Mettre à disposition les fiches de données de sécurité dans un classeur sur chaque site

- **Pilote :**
- **Appui technique :** entreprise TOUSSAINT
- **Délai :**

Mesure n° 2 :

⇒ Améliorer le stockage des produits

- **Pilote :**
- **Appui technique :** service Prévention Santé et Sécurité
- **Délai :**

Mesure n°3 :

⇒ Mettre en place une formation sur l'utilisation des produits d'entretien

- **Pilote :**
- **Appui technique :** entreprise Toussaint
- **Délai :**

- Chute de plain-pied

UT concernée : école Fismes centre-escaliers donnant accès à la cave

Mesure n° 1 :

⇒ Signalétique sur l'escalier donnant accès à la cave

- **Pilote :**
- **Appui technique :**
- **Délai :**

UT concernée : école Fismes centre - parc à vélo

Mesure n° 2 :

⇒ Etudier la possibilité d'installer un éclairage intérieur au niveau du parc à vélo

- **Pilote :** I
- **Appui technique :** entreprise extérieure
- **Délai :**
- **Coût :**

□ Usure professionnelle :

Mesure n° 1 :

⇒ Remplacer progressivement le mobilier scolaire par des équipements dotés de roulettes

- **Pilote :**
- **Appui technique :**

Mesure n° 2 :

⇒ Remplacer progressivement les tables des cantines scolaires par des modèles équipés d'absorbeurs de bruit

- **Pilote :**
- **Appui technique :**

Animation du réseau :

En 2024 :

- ⇒ Plan de prévention et visite de l'école de Fismes pour la cantine du 30 mai 2024
- ⇒ Conférence lombalgie du 11 juin 2024
- ⇒ Technique de ménage le 08 octobre 2024

En 2025 :

- ⇒ La première réunion se passera à l'école de Val de Vesle à la suite de travaux dans une cantine. Nous réaliserons par la même occasion l'évaluation des risques professionnel sur la mission réalisée par le personnel des pôles « transport scolaire »
- ⇒ La seconde sera sur le travail en hauteur

Plan de formation 2024

Service	Libellé Session	Nombre jours	Nombre de participants	Nombre total heures
Médiathèque (fismes ardre et vesle)	Lutte contre l'incendie nouveaux	0,5	1	3,5
Périscolaire (fismes ardre et vesle)	Gestes et postures	1,0	2	14,0
Périscolaire (fismes ardre et vesle)	Lutte contre l'incendie	0,5	2	7,0
Périscolaire (fismes ardre et vesle)	Lutte contre l'incendie nouveaux	0,5	7	24,5
Pole fismes ardre et vesle	Lutte contre l'incendie	0,5	4	14,0
Pole fismes ardre et vesle	Recyclage habilitation électrique niveau non-électricien bs be m	1,5	1	10,5
Pole fismes ardre et vesle	Sensibilisation à la santé mentale	0,5	1	3.5
Pole fismes ardre et vesle	SST mac	1,0	1	7,0
Pool remplaçants scolaires péri/extrascolaires fav	Lutte contre l'incendie nouveaux	0,5	2	7,0
Scolaire (fismes ardre et vesle)	Gestes et postures	1,0	10	70,0
Scolaire (fismes ardre et vesle)	Ideal co : atelier yoga sur chaise, s'ancrer pour mieux respirer	0,5	1	3.5
Scolaire (fismes ardre et vesle)	Lutte contre l'incendie	0,5	9	31,5
Scolaire (fismes ardre et vesle)	Lutte contre l'incendie nouveaux	0,5	6	21,0
Scolaire (fismes ardre et vesle)	Premiers secours en santé mentale	2,0	1	14,0
Scolaire (fismes ardre et vesle)	Sensibilisation à la santé mentale	0,5	1	3.5

A retrouver sur Alizé

<https://alize.grandreims.fr>

**Direction des
territoires**

Signature :